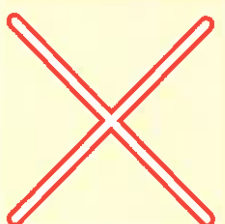
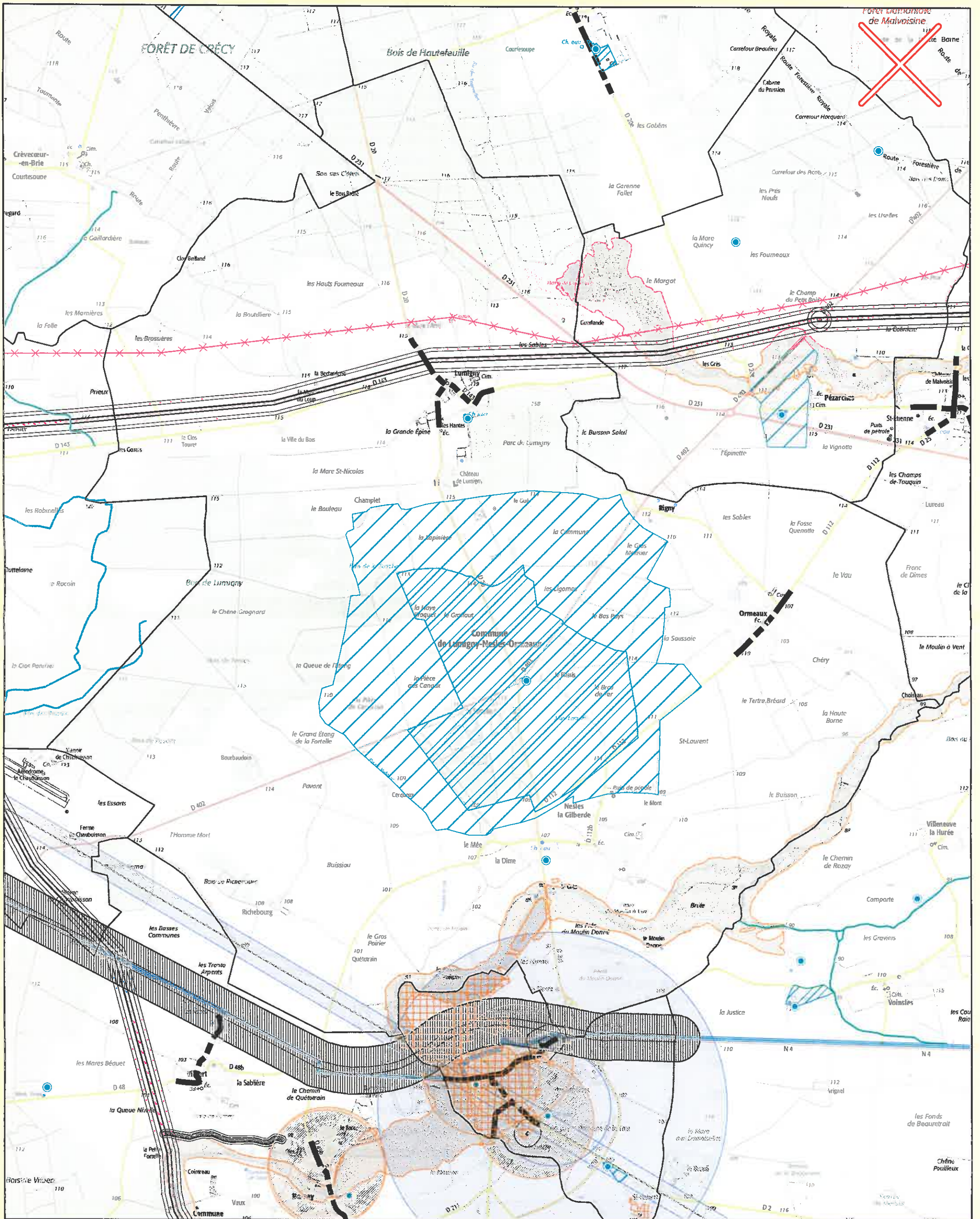


# COMMUNE DE LUMIGNY NESLES ORMEAUX

## Servitudes d'Utilité Publiques



Je vous rappelle que cette carte est fournie à titre informatif et ne doit pas être insérée dans le document PLU comme plan de servitudes.  
 En effet la collecte des servitudes étant faite auprès de tierces personnes (exploitants, gestionnaires)  
 la DDT ne peut garantir l'exhaustivité et l'exactitude du report des servitudes sur cette carte.  
 Fond cartographique numérique : BD\_ADMIN\_EXPRESS©IGN

Conception-réalisation : DDT77 / SAPP / PSIT / UGCGAUO

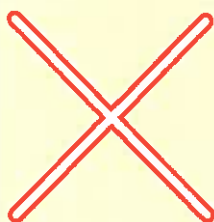
Date :

1/2



## Servitudes d'Utilité Publiques

-  A4 Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux (générateur)
-  A4 Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux (assiette)
-  A5 canalisations publiques d'eau et d'assainissement (générateur)
-  A5 canalisations publiques d'eau et d'assainissement (assiette)
-  A7 Servitudes relatives aux forêts dites de protection (générateur)
-  A7 Servitudes relatives aux forêts dites de protection (assiette)
-  A9 Zones agricoles protégées (générateur)
-  A9 Zones agricoles protégées (assiette)
-  AC1 Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits (générateur L)
-  AC1 Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits (générateur S)
-  AC1 Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits (générateur P)
-  AC1 Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits (assiette)
-  AC2 Servitudes relative aux sites inscrits et classés (générateur)
-  AC2 Servitudes relative aux sites inscrits et classés (assiette)
-  AC3 Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles (générateur)
-  AC3 Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles (assiette)
-  AC4 aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (générateur)
-  AC4 aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (assiette)
-  AS1 Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (générateur)
-  AS1 Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (assiette pepi)
-  AS1 Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (assiette pepr)
-  AS1 Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (assiette pepe)
-  AR3 Servitudes autourdes magasins et etablissement servant la la concervation des poudres ou explosifs (générateur)
-  AR3 Servitudes autourdes magasins et etablissement servant la la concervation des poudres ou explosifs (assiette)
-  AR6Servitude aux abors des champs de tir (générateur)
-  AR6Servitude aux abors des champs de tir (assiette)
-  EL2 Défense contre les inondations (générateur)
-  EL2 Défense contre les inondations (assiette)
-  EL3 Servitude de halage et de marchepied (générateur)
-  EL3 Servitude de halage et de marchepied (assiette)
-  EL7 Servitude d'alignement des voies publiques (générateur)
-  EL7 Servitude d'alignement des voies publiques (assiette)
-  EL11 Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération (générateur)
-  EL11 Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération (assiette)
-  INT1 Servitude instituée au voisinage des cimetières (générateur)
-  INT1 Servitude instituée au voisinage des cimetières (assiette)
-  I1 Construction et exploitation de pipe line d'intérêt général (générateur)
-  I1 Construction et exploitation de pipe line d'intérêt général (assiette1)
-  I1 Construction et exploitation de pipe line d'intérêt général (assiette2)
-  I1 Construction et exploitation de pipe line d'intérêt général (assiette3)
-  I1bis Construction et exploitation de pipe line (générateur)
-  I1bis Construction et exploitation de pipe line (assiette1)
-  I1bis Construction et exploitation de pipe line (assiette2)
-  I1bis Construction et exploitation de pipe line (assiette3)
-  I3 Servitude relative au transport de gaz naturel (générateur)
-  I3 Servitude relative au transport de gaz naturel (assiette1L)
-  I3 Servitude relative au transport de gaz naturel (assiette1S)
-  I3 Servitude relative au transport de gaz naturel (assiette2L)
-  I3 Servitude relative au transport de gaz naturel (assiette2S)
-  I3 Servitude relative au transport de gaz naturel (assiette3L)
-  I3 Servitude relative au transport de gaz naturel (assiette3S)
-  I4 Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine (générateurS)
-  I4 Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine (générateurL)
-  I4 Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine (assiette)
-  I7 Servitude relative à la protection des stokages souterrains de gaz naturel et de produit chimique (générateur)
-  I7 Servitude relative à la protection des stokages souterrains de gaz naturel et de produit chimique (assiette)
-  PM1 plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (générateur)
-  PM1 plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (assiette)
-  PM2 servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique(générateurP)
-  PM2 servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique(générateurS)
-  PM2 servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique(assiette)
-  PM3 Plan de prévention des risques technologiques (générateur)
-  PM3 Plan de prévention des risques technologiques (assiette)
-  PT1 servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques (générateur)
-  PT1 servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques (assiette)
-  PT2 Télécommunication - protection contre les obstacles (générateur)
-  PT2 Télécommunication - protection contre les obstacles (assiette)
-  PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunications (générateur)
-  PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunications (assiette)
-  T1 Servitude relative aux voies ferrées (générateur)
-  T1 Servitude relative aux voies ferrées (assiette)
-  T5 Servitude aéronautique de dégagement (générateur)
-  T5 Servitude aéronautique de dégagement (assiette)



*Je vous rapelle que cette carte est fournie à titre informatif et ne doit pas être insérée dans le document PLU comme plan de servitudes.  
En effet la collecte des servitudes étant faite auprès de tierces personnes (exploitants, gestionnaires)  
la DDT ne peut garantir l'exhaustivité et l'exactitude du report des servitudes sur cette carte.  
Fond cartographique numérique : BD\_ADMIN\_EXPRESS©IGN*

**Conception-réalisation : DDT77 / SAPP / PSIT / UGCGAUO**

**Date :**

**2/2**